

Zeitschrift: Revue internationale d'apiculture
Herausgeber: Edouard Bertrand
Band: 11 (1889)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE INTERNATIONALE D'APICULTURE

Adresser toutes les communications à M. Ed. Bertrand, Nyon, Suisse.

TOME XI

N° 12

DÉCEMBRE 1889

CAUSERIE

Les Bureaux des Sections (suisses) et des Sociétés étrangères qui n'ont pas encore envoyé leur liste d'abonnements pour 1890, sont priés de le faire sans retard, afin d'éviter des interruptions dans l'envoi du journal.

Les nouveaux abonnés peuvent se procurer l'année 1889 au prix de fr. 2.10 en Suisse et de fr. 2.50 dans les autres pays.

La *Revue* étant l'organe principal des apiculteurs mobilistes en France, c'est à elle naturellement que la Société de l'Est s'est adressée pour mener sa campagne en faveur de l'adoption d'un cadre national. Bien que nous ne partagions pas entièrement les vues de son Bureau sur cette question et que la discussion du sujet accapare beaucoup de place dans le journal, nous nous sommes prêté de bonne grâce à son désir, et, pour ne pas priver nos lecteurs d'autres communications d'un intérêt plus général, nous avons augmenté considérablement le nombre des pages du présent volume ; il contiendra en effet 48 pages de plus que le précédent. C'est donc notre caisse seule qui pâtira, mais l'augmentation constante du nombre de nos souscripteurs nous permet d'être large. Une livraison supplémentaire paraîtra dans la quinzaine avec la Table des Matières et la fin des articles sur le cadre national.



REMARQUES SUR LES RUCHES NATURELLES ET HIVERNAGE

En 1875, en Dauphiné, on me proposa de prendre un essaim qui était installé dans une maison inhabitée. Cet essaim était établi entre une fenêtre et le volet d'une chambre située au premier étage. J'allai le visiter et je vis, non pas un essaim nouvellement établi, mais une véritable colonie possédant de nombreux rayons collés contre les vitres de la fenêtre. Cet essaim avait dû s'installer là depuis deux ou trois ans, car les rayons ne paraissaient pas neufs. Il y avait peu d'abeilles mortes au

bas de la fenêtre, ce qui prouvait qu'il avait parfaitement hiverné, malgré qu'il fût complètement à l'air d'un côté. Il était attaché dans le coin gauche de la fenêtre et formait un énorme demi-cercle assez allongé dans le bas.

Le lendemain de grand matin, je dénichai cette colonie, et quoique je perdis pas mal d'abeilles, je constatai que mon essaim pesait encore, les abeilles seulement, 5 k. 250 grammes.

En 1878, je vis partir d'un rucher qui se trouvait dans mon village un énorme essaim, et, sans s'arrêter, il alla se loger dans une haute cheminée du château voisin. Comme on ne faisait pas de feu dans cette cheminée, il y demeura plusieurs années, puis enfin on le détruisit. A l'aide d'une lunette d'approche, je suivais de temps en temps le travail de cette colonie. Mais au printemps de 1880, après le rude hiver 1879-80, où mon thermomètre minima marqua -29° C. dans ma cour, je fus très curieux, à mon retour au rucher, de voir si cette colonie existait toujours; je ne fus pas peu surpris de voir qu'elle était aussi active et aussi forte en abeilles que la meilleure de mes ruchers.

Il y avait aussi en 1878 une colonie située entre le plancher et le plafond d'un poulailler. J'allais souvent rendre une petite visite à ces abeilles, que je pouvais voir de près, mais elles étaient assez méchantes, et on finit par les détruire pendant que j'étais en voyage. Je constatai aussi que cette colonie traversa parfaitement le grand hiver de 1879-80 et au printemps elle était extrêmement populeuse.

Il y a quelques semaines, je me trouvais chez un ami, où j'eus l'occasion de voir de près une ruche naturelle dans une cheminée. Cette colonie occupait la cheminée d'un petit pavillon situé au milieu d'un bois. Le haut de cette cheminée en brique n'était pas à plus de 5 m. au-dessus du sol, je pus donc très facilement voir comment elle était organisée.

La cheminée avait intérieurement 30×30 cm., les rayons ne commençaient qu'à environ 60 cm. du haut et occupaient à peu près 1 m. de longueur. Cette colonie occupait donc à peu près 90 litres. On sait que généralement les abeilles commencent leurs constructions de haut en bas, en attachant leurs rayons au sommet, mais ici, comme il n'y avait pas de plafond, les abeilles furent obligées d'attacher leur premier rayon sur le côté, c'est à dire en travaillant latéralement. Il y avait donc d'abord un grand rayon qui partageait la cheminée en deux en allant d'un angle à l'autre, puis, de chaque côté, d'autres rayons de plus en plus petits. En regardant par le haut, on voyait fort bien tous ces rayons et c'est par les intervalles des rayons que les abeilles sortaient pour aller à leurs travaux.

On fit un peu de fumée dans la cheminée de la chambre, et cette fumée sortit par le haut de la cheminée en traversant tous les rayons. Donc il existait en tout temps un courant d'air dans cette ruche, qui cependant était très vigoureuse et très active au travail. Bien plus, elle se trouvait sans abri de la pluie, qui en tombant sur le groupe d'abeilles devait nécessairement traverser toute la ruche. En démolissant les rayons, on y voyait cependant de belles plaques de couvain et pas de loque. On m'a dit que les abeilles occupaient cette cheminée depuis bien des années. Enfin je remarquai aussi que les rayons les plus neufs étaient au sommet, ce qui prouve que les abeilles, primitivement établies dans le bas, travaillaient en remontant de bas en haut.

Il résulte de tous les exemples précédents que les abeilles à l'état naturel passent fort bien l'hiver et deviennent de puissantes colonies au printemps au milieu de leurs nombreux rayons. Les planches de partition fermant trop bien concentrent dans la ruche beaucoup plus d'humidité que de chaleur, ce qui a forcé les apiculteurs à chercher, par toute espèce de moyens, d'absorber cette humidité si préjudiciable aux abeilles. A propos de cette humidité, M. Vignole, apiculteur consommé, et qui, pendant 40 ans, a cultivé plus de 300 ruches, dit à propos des précautions à prendre pour l'hivernage: « la plus importante de toutes, c'est de procurer aux abeilles un aérage confortable et suffisant pour les préserver de l'humidité ».

Or, comme je me suis toujours mieux trouvé de suivre les conseils de mes abeilles que de leur en donner, j'ai supprimé les planches de partition; je m'en suis bien trouvé et mes abeilles aussi.

Lorsqu'à l'automne on a hiverné une forte colonie et qu'au printemps on trouve cette colonie languissante, peu active au travail, et qu'un grand nombre d'abeilles sont mortes pendant l'hiver, c'est que le plus souvent cette colonie a manqué d'air pendant l'hiver. La moisissure des rayons est aussi un signe certain que l'air n'a pas suffisamment circulé dans la ruche, pendant la saison rigoureuse.

Je ne décrirai pas ici toutes les méthodes que j'ai successivement essayées depuis vingt ans, ce qui serait trop long et fort inutile, je me contenterai de décrire la méthode que je suis depuis huit ans pour hiverner chez moi ou chez des voisins environ 70 colonies.

Je dois d'abord rappeler que, depuis longtemps déjà et pour abrégier mes opérations, je ne me sers plus que d'une planche de partition; le nid à couvain se trouve ainsi à une extrémité, et à cette extrémité se trouve la porte. Il y en a aussi une autre toujours fermée à l'extrémité opposée, afin que l'on puisse placer le couvain à gauche ou à droite, à

volonté. De cette façon je n'ai plus qu'un côté de la ruche à récolter, ce qui demande moins de temps.

Pour l'hivernage, je laisse à mes abeilles beaucoup de rayons, en général 10 à 12 ; les intervalles supérieurs des cadres restent fermés comme en été, soit par des V, soit par des languettes de bois, soit par une toile cirée. La planche de partition est retirée ; à la suite des supports des cadres, je place des planchettes, en ayant soin de ménager entre elles de petits intervalles de quelques millimètres, afin de laisser passage à l'air, qui pendant l'hiver entraîne avec lui l'humidité. Puis enfin, sur le tout je place une couverture de laine ou un paillason. Par ce procédé, que l'hiver ait été humide ou sec, j'ai toujours obtenu un excellent hivernage ; peut-être les abeilles dépensent-elles un peu plus de miel ; à ce sujet, je suis dans le doute, n'ayant pu faire des expériences assez précises ; dans tous les cas je sais que la différence est faible ; je ne sais si ce mode d'hivernage conviendrait aussi bien pour les cadres très bas, je n'ai pas fait d'expériences à ce sujet, car à mon avis le cadre plus haut que large sera toujours supérieur à tous les autres, le miel se trouvant alors au-dessus du groupe d'abeilles pendant la saison froide.

G. DE LAYENS.

NOTES SUR LA FABRICATION DE L'HYDROMEL (A propos de la méthode Gastine.)

Les articles remarquables de M. Gastine, sur l'hydromel, m'ont surpris pendant des essais de fabrication meilleure et j'ai fait mon profit des données nouvelles. Cependant je me permettrai de faire à ce propos quelques observations, d'autant plus que l'auteur des *Causeries sur la culture des abeilles*, d'où est tiré le travail du savant chimiste, demande lui-même l'opinion d'autres apiculteurs.

Je crois que M. Gastine a trouvé ce qu'il cherchait, tout au moins qu'il a découvert la méthode, la façon de fabriquer l'hydromel plus sûrement que nous ne le faisons auparavant. Mais il faudrait rendre cette méthode plus applicable. Est-il pratique, par exemple, d'être obligé de faire bouillir toute la liqueur ? Mais je ne connais que les propriétaires d'établissements de bains qui puissent facilement faire bouillir des centaines de litres d'eau. J'ai fait, l'an dernier, 800 litres d'hydromel, et je me suis servi d'eau froide. S'il avait fallu employer de l'eau chaude, j'aurais simplement fabriqué cent litres, à titre de curiosité. J'ai fait d'excellents hydromels à l'eau froide, malgré le désavantage d'une fermentation lente ; on peut donc, à plus forte raison,

en faire de bonne qualité si le mélange nutritif trouvé par M. Gastine provoque une fermentation rapide. Quant aux micro-organismes que l'ébullition de la liqueur a pour but de détruire, ils disparaissent pendant la fermentation ou sont réduits à l'impuissance. Le tort qu'ils peuvent causer ne me semble pas du tout en rapport avec l'ennui de faire bouillir toute la liqueur. Au reste, le sous-nitrate de bismuth, signalé par M. de Layens, d'après M. Gayon, rend le même service que l'ébullition. (Voir la *Revue Internationale* de janvier 1887, page 16.)

Le mélange nutritif est très coûteux ; les 350 gr. de tartrate neutre d'ammoniaque coûtent à eux seuls 5 fr. Encore est-il difficile de se le procurer, car c'est un corps inusité en médecine et qu'on ne trouve pas chez les pharmaciens.

Ne pourrait-on pas diminuer le nombre et la quantité de ces sels ? L'honorable M. Gastine a voulu se rapprocher des proportions du moût de raisin ; c'est une marche logique et scientifique, mais peut-être n'est-il pas besoin d'un changement si radical. L'hydromel, dans ces conditions, n'est plus de l'eau et du miel, mais une composition très compliquée qui déplaira par le seul fait de cette complication. On nous dira : « C'est une boisson artificielle ! Autant faire du vin de raisins secs ! » Evidemment, nous devons ne pas perdre de vue que l'idéal est une fabrication simple qui nous permette de dire que l'hydromel est une boisson naturelle, et que, selon l'heureuse expression de M. Bertrand, nous nous bornons à laisser fermenter du miel auquel nous avons rendu l'eau que les abeilles lui ont enlevé. Encore une fois, on faisait de bons hydromels avant d'ajouter 7 nouvelles sortes de sels à la solution de miel, et il ne s'agit que d'assurer complètement une bonne fabrication qu'on obtient déjà facilement avec des soins. Nous croyons que, dans les cas d'insuccès, la propreté des récipients peut-être incriminée plus souvent que la durée de la fermentation.

M. Gastine marque 20 grammes de magnésie. Est-ce de la magnésie calcinée ? ou du carbonate de magnésie ?

J'ai essayé, sur un hydromel en fabrication, l'effet des sels nutritifs. Dans un tonneau de 260 litres fermentant depuis le 18 septembre, j'ai ajouté tous les sels, sauf l'acide tartrique qui avait été mis dès le début. Grâce à une fermeture hydraulique, placée temporairement, j'ai pu constater la différence dans la production d'acide carbonique. Le 24 octobre, il sort du tube trois bulles de gaz par minute. Le 25, je mets les sels nutritifs et je n'obtiens aucune augmentation pendant 24 heures. Le 28 et le 29, il y avait quatre bulles par minute. C'est une très légère augmentation, étant donné que la fermentation est loin d'être

opérée, si j'en juge par l'excédant de sucre qui existe encore dans le tonneau. Cela tiendrait à prouver qu'un liquide qui a dépassé un certain point de fermentation n'est plus dans des conditions favorables pour recevoir avec profit le mélange nutritif.

Quant à la température, c'est une chose impossible que 25° au mois d'octobre. M. Froissard l'a bien compris et il donne le conseil de garder des ferments pour opérer en juin-juillet, sans attendre le moût de la vendange. A ce propos, j'attire l'attention des apiculteurs sur l'importance du choix d'un ferment. Il n'est pas du tout indifférent de prendre telle sorte de raisins secs ou telle sorte de moût. C'est le hasard qui m'a conduit à faire cette observation. J'avais fait le même jour deux tonneaux d'hydromel. Les mêmes procédés et le même miel avaient été employés. J'ajoutai à l'un, comme ferment, une bonne poignée de raisins secs assez ordinaires, et me trouvant à court de provision pour le second tonneau, j'employai d'autres raisins qui servaient pour la table. Ce dernier tonneau fut le meilleur. Il était plus parfumé et plus délicat. Le ferment donne donc un goût au liquide et en choisissant un bon ferment on fait une opération importante. Ne sait-on pas qu'une petite quantité de levûre de bière donne à tout un tonneau le goût amer caractéristique de la bière? Qui sait si en se servant de certains ferments on n'obtiendrait pas des crus différents? Cela vaudrait mieux que d'ajouter des essences pour donner du bouquet. La question de l'hydromel est bien près d'être résolue et nous n'avons déjà plus besoin de demander aux Russes leurs fameuses recettes, — qu'ils ne donnent pas, d'ailleurs. J'ai bu à Nyon un hydromel si parfait qu'on ne doit souhaiter qu'une seule chose, c'est de pouvoir en fabriquer à volonté de semblable. M. Gastine, par ses belles recherches, mérite la reconnaissance des apiculteurs, puisqu'il nous enseigne de nouveaux moyens assurément utiles et peut-être suffisants.

J. CRÉPIEUX-JAMIN.

CATALOGUES REÇUS

A.-J. ROOT, l'éditeur des *Gleanings*, à Medina (Ohio). 69^{me} édition, 42 pages, près de 200 figures.

F. DULEX, à Panex sur Ollon (Suisse). Ruches Dadant, Fusay, Dadant-Blatt, ruchettes, nourrisseurs, cadres, etc., etc.

EMILE PALICE, aux Gravettes, par Neuvy-Pailloux (Indre), 4 pages, 27 figures. Ruches Dadant, Layens, Cowan, Sagot, instruments, outils, sections, cire gaufrée, abeilles italiennes et communes, ouvrages d'apiculture, etc.

OBSERVATIONS COMPARATIVES SUR LA RÉCOLTE AU MOYEN DE PESÉES JOURNALIÈRES

Ce printemps, notre Section d'apiculture *La Côte Neuchâteloise* a fait l'acquisition d'un certain nombre de balances décimales (1) pour engager quelques-uns de nos sociétaires à faire des recherches exactes sur le rendement d'une ruche et la quantité de nourriture consommée pendant l'année. Cinq apiculteurs s'étant offerts pour entreprendre ce travail assez attachant, les balances furent placées :

N° 1 à Bôle, chez M. le pasteur Langel.

(1) A propos de balances, un abonné du Midi nous demande quel système nous conseillons. Dans nos ruchers, nous employons maintenant des bascules romaines (fig. 18) de la force de 150 k., avec tablier de 40×50 cm., coûtant fr. 65, chez M. F. Scholl, balancier, 6, rue Berthelier, à Genève. Mais on peut se servir aussi de bascules décimales (fig. 19) qui coûtent moins cher et sont également très

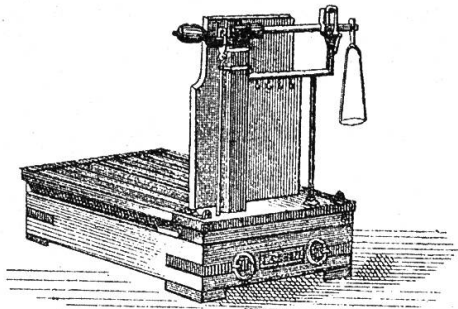


Fig. 18. Bascule romaine.

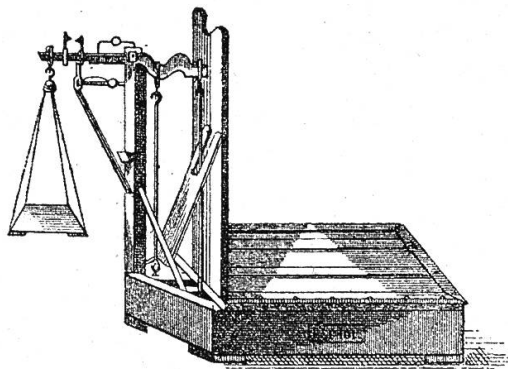


Fig. 19. Bascule décimale.

sensibles. Le modèle de la force de 150 k. avec tablier de 49×60 cm. coûte chez le même fabricant fr. 24 ; mais s'il faut acheter les poids, c'est fr. 12 en sus.

Nos collègues de Neuchâtel se sont servis de bascules décimales de 100 k. de force seulement, mais celle de Bôle s'est trouvée trop faible et a été faussée, le poids total de la ruche pleine ayant dépassé beaucoup les 100 k. Chez leur fournisseur, M. Bossard-Kolin, à Zoug, les décimales coûtent fr. 19.50 pour 100 k. et fr. 22.50 pour 150 k.

Les romaines à cadran sont beaucoup moins commodes, moins exactes et plus sujettes à se fausser. Nous avons dans l'un de nos ruchers une romaine à levier, sans plateau ; la ruche est suspendue par des chaînettes, mais c'est assez incommode aussi pour la visite.

Nous avons fréquemment insisté sur l'utilité d'une balance au rucher. M. Gabler nous écrit à ce propos : « Il n'y a que le premier pas qui coûte ; après, on y trouve un tel plaisir qu'on ne renoncerait pas à ses observations pour tout au monde. Notre société a commencé par acheter cinq balances au mois d'avril passé ; depuis lors beaucoup de membres en ont fait venir à leurs frais et en sont très contents. Je trouve que la balance est pour l'apiculteur un appareil bien autrement utile qu'une quantité d'autres dont on fait parade dans nos expositions. »

Réd.

N° 2 à Corcelles, chez M. Matthey-Colin.

N° 3 à Grandchamp, chez M. Humbert-Droz.

N° 4 et 5 à Belmont, chez le soussigné.

N° 6 aux Ponts, chez M. L. Robert. (1)

Les n°s 1, 2, 3, 4 et 6 avaient chacun une ruche Dadant à contrôler et le n° 5 une ruche Bürki, ancien système avec cadres de 8 décimètres carrés. Les pesées ont été faites très consciencieusement deux fois par jour, le matin avant la sortie et le soir après la rentrée des abeilles. Je me permets de vous communiquer ci-joint le résumé de notre travail pendant les mois de mai, juin et juillet, pensant que cela pourra vous intéresser. Tous nos sociétaires ont suivi le développement de ce tableau avec un grand intérêt et il a ménagé plus d'une surprise, même à ceux d'entre nous qui avaient le plus d'expérience.

Les augmentations sont peintes en rouge et les diminutions en bleu; chaque millimètre de hauteur indique une valeur de 100 grammes. (2)

Le mois de mai n'a pas été favorable à nos butineuses, la température restant presque constamment au-dessous de la moyenne ordinaire. Les fleurs des cerisiers (4 mai), des pruniers (7), des marronniers (14), des pommiers (15-20), n'ont fourni qu'une très maigre récolte. Ce n'est qu'à partir du 22 mai que la balance indiquait des augmentations de quelque importance; depuis lors une série de beaux jours, avec température élevée, inaugurerait enfin l'époque de la grande miellée. Le 30 mai, les premières fleurs d'esparcette se montrent et une de nos balances constate 4200 grammes d'augmentation le soir (Bôle).

(1) Les quatre premières stations sont situées dans un périmètre de cinq kilomètres environ; les Ponts sont à une dizaine de kilomètres du centre de ce périmètre et à une beaucoup plus grande altitude. Réd.

(2) Dans le tableau joint au texte, le rouge a été remplacé par des hachures verticales, le bleu par des hachures horizontales, et les proportions ont été réduites photographiquement de moitié, de sorte que chaque demi-millimètre de hauteur a une valeur de 100 grammes.

A Grandchamp, les diminutions nocturnes, résultant de l'évaporation de l'excédant d'eau des nectars, sont plus considérables que dans les autres stations, parce que dans ces dernières les pesées du matin ont été faites à 5 heures et même avant, tandis qu'à Grandchamp elles n'ont été relevées qu'à 6 heures et demie. Mais cela ne change rien au résultat final qui est l'augmentation *nette*.

M. Gubler a bien voulu nous envoyer un autre graphique que nous ne reproduisons pas. Ce sont les températures comparées, à Belmont, de 1888 et 1889. En voici le résumé:

		Mai	Juin	Juillet
Température moyenne	1888	15,5°	17,3°	17,1°
"	1889	14,7°	18,2°	18,8°

On voit que mai a été plus froid en 1889 qu'en 1888 et qu'au contraire juin et juillet ont été plus chauds. Réd.

Le mois de juin nous a fourni une récolte assez riche ; un tempserein et calme, une température de 15 à 20° C. pendant le jour et rarement au-dessous de 12° pendant la nuit ont favorisé la sécrétion du nectar dans la multitude de fleurs qui émaillaient alors nos campagnes. Les abeilles ont nagé pendant quelque temps dans l'abondance, aussi le résultat de leur activité a-t-il été quelquefois surprenant. Le 6 juin, journée la plus forte, la ruche

de la station de Bôle avait augmenté de 7500 grammes.

celle de	Corcelles	»	5100	»
celle de	Grandchamp	»	6100	»
la Dadant à	Belmont	»	4600	»
la Bürki à	Belmont	»	3200	»
celle des	Ponts	»	1900	» (1)

Malheureusement, à partir du 6 juin, les produits journaliers suivent une progression descendante jusqu'au 12 juillet, jour où la source tarit tout à coup complètement et cela dans les régions élevées aussi bien que dans la plaine. Les Ponts, qui le 9 juillet notent encore une recette de 5100 grammes, n'ont plus dès le 12 juillet que des déficits à enregistrer.

La miellée de cette année a donc duré du 22 mai au 12 juillet, c'est à dire 52 jours, desquels il faut déduire 12 jours de pluie ; restent 40 jours plus ou moins favorables. Pendant ce court espace de temps, nos ruches d'observation sont parvenues à produire une augmentation nette :

à Bôle, n° 1 (Dadant) de	74,400 grammes.
à Corcelles, n° 2 (Dadant) de	78,980 »
à Grandchamp, n° 3 (Dadant) de	41,920 »
à Belmont, n° 4 (Dadant) de	40,450 »
» n° 5 (Bürki) de	17,800 »
aux Ponts, n° 6 (Dadant) de	35,200 »

Si toutes nos ruches avaient rapporté dans ces proportions, il y aurait de quoi être satisfait. Mais, hélas, nous avons placé de nos meilleures colonies pour subir l'épreuve ; pour le reste nous devons taxer cette année de médiocre. Une fois de plus, nos observations nous ont montré clairement que de fortes ruchées sont capables de fournir un joli rendement dans les années médiocres, même mauvaises, et dans les contrées, en apparence, les moins favorisées.

Je me permets encore d'attirer votre attention sur la différence

(1) Aux Ponts, à l'altitude de 1056 mètres, la principale miellée s'est produite en juillet. Réd.

frappante qui existe entre le produit des deux ruches n° 4 et n° 5. Je les avais transvasées au mois de mars ; leurs reines, nées en 1888, avaient produit l'année passée des populations de force à peu près égale et qui s'étaient maintenues telles pendant l'hiver. Ces deux ruches se trouvaient donc dans les mêmes conditions et j'attendais avec impatience le résultat de leur travail. Pourquoi cette grande différence dans leurs produits ? Ayant suivi leur développement très attentivement, je sais à quoi m'en tenir ; malgré cela je continuerai mes études comparatives encore pendant une année ou deux.

Agréez, etc.

Ulr. GUBLER.

Belmont, Boudry (Neuchâtel), 9 novembre 1889.

LÉGISLATION SUR LES ABEILLES

LOI FRANÇAISE ET LOI PRUSSienne

En vertu de la nouvelle loi française du 4 avril dernier sur la police des animaux domestiques, les Conseils généraux et les Préfets se mettent à réglementer le droit de posséder des abeilles et ils n'y vont pas de main morte.

Ainsi, dans la Seine-Inférieure, les ruches devront être éloignées d'au moins 10 mètres de la voie publique ou des héritages voisins et en être séparées par une clôture haute de 2 mètres au moins. En plein champ, elles devront être à 100 mètres de distance de tout chemin ou de toute propriété voisine. Elles ne pourront être transportées dans les landes, bruyères ou bois, qu'avec une autorisation spéciale du Préfet, délivrée sur avis du Maire ou du Conseil municipal.

Dans Seine-et-Marne, la distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique est fixée à 25 mètres.

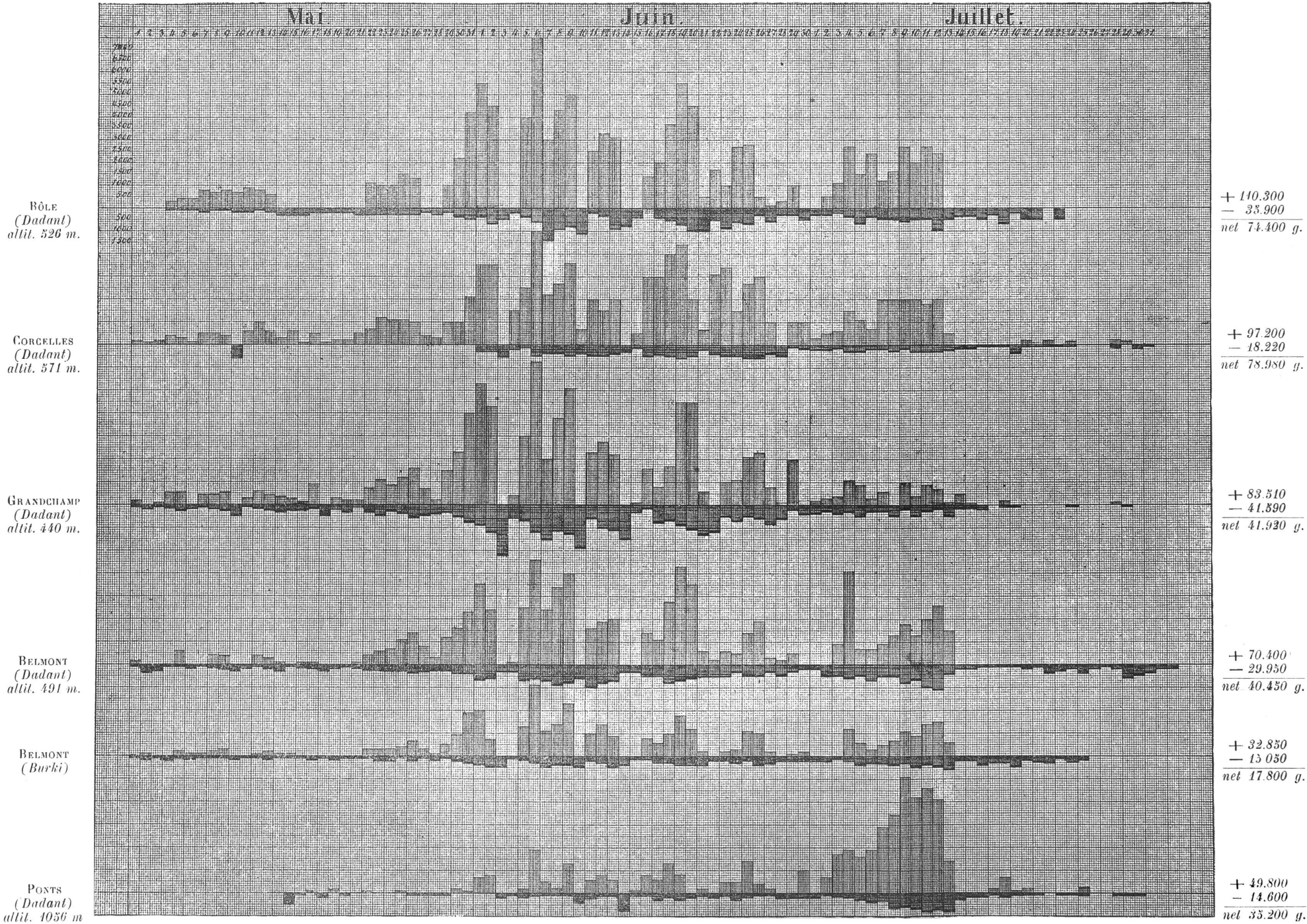
Dans Seine-et-Oise, cette distance est fixée à 10 mètres.

Dans l'Oise, la distance est de 5 mètres en propriétés closes et de 20 mètres en propriétés non closes.

Les inégalités choquantes qui se produisent d'un Département à l'autre sont dues à ce que la loi a abandonné la réglementation aux Conseils Généraux et aux Préfets.

En présence de ces rigueurs, la plupart des petits ruchers vont être obligés de disparaître et bien des pauvres gens seront privés, sans profit pour personne, d'un moyen honnête d'améliorer leur sort. Les campagnes s'en ressentiront aussi, car l'utilité, la nécessité même dans bien

Résultat du travail de six ruches sur balance pendant la miellée de 1889.



des cas, du concours des abeilles pour la fécondation des fleurs ne sont plus contestées.

Les *très rares* accidents causés par les abeilles ne sauraient justifier la loi d'exception dont elles sont l'objet. Interdit-on la circulation des chevaux, parce que ces animaux sont sujets à s'emporter, ou celle des tramways à vapeur, parce qu'ils effrayent ces mêmes chevaux, ou la construction des cheminées sur les toits, parce que de temps à autre le vent en renverse une qui assomme un passant?

Les apiculteurs manquent d'avocats en France; ils n'en ont pas eu auprès des organisateurs de l'Exposition de Paris, et dans les Chambres personne n'a pris leur défense. C'est une catégorie de citoyens complètement sacrifiée; on leur a refusé récemment d'être admis au nombre des bouilleurs de cru et maintenant leur industrie est mise en dehors du droit commun.

Il n'en est pas de même en Prusse, comme on en jugera par la nouvelle loi dont nous donnons ci-après la traduction exacte :

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, etc., ordonnons, pour tout notre royaume, sous réserve de la sanction des Chambres :

§ 1. Toute personne a le droit de posséder des abeilles dans sa propriété.

§ 2. Les usufruitiers, les fermiers et les locataires ont également le droit de posséder des abeilles; les locataires seulement avec l'autorisation du propriétaire.

§ 3. Le droit d'établir un rucher peut être limité par une ordonnance de police aux conditions suivantes: les ruches doivent être entourées d'un bâtiment, d'une barrière, d'une haie ou d'une enceinte d'au moins 2 $\frac{1}{2}$ mètres de haut; sinon elles devront être éloignées au minimum, à 10 mètres du 1^{er} avril au 1^{er} octobre et à 3 mètres du 1^{er} octobre au 1^{er} avril, de toute voie de circulation ou de tout terrain étranger, à moins que le propriétaire du dit terrain n'ait expressément donné son autorisation.

§ 4. Quant aux ruchers que l'on installe temporairement pour une saison, dans une lande ou une forêt, près de champs de colza ou de sarrasin, ils devront être éloignés d'au moins 200 mètres les uns des autres, et de 25 mètres de tout chemin ou pâturage.

§ 5. On ne peut installer un rucher dans les environs d'une blanchisserie, d'une teinturerie ou d'une tannerie qu'à une distance d'au moins 50 mètres.

§ 6. Pour ce qui concerne les abeilles, le droit de propriété s'acquiert selon les règles générales du droit civil.

§ 7. Le propriétaire de la ruche-mère possède des droits absolus sur l'essaim qui s'en sépare.

Il a le droit de poursuivre son essaim sur des terrains qui ne lui appartiennent pas et d'aller l'y recueillir; mais il est tenu d'indemniser le propriétaire du terrain pour les dommages commis.

Si l'essaim s'introduit dans une ruche étrangère inoccupée, le propriétaire de l'essaim peut, dans le but de le recueillir, ouvrir la ruche, et en sortir ou en briser les rayons, sans être pour cela obligé de payer une indemnité.

§ 8. Un essaim parti est considéré comme sans maître lorsque son propriétaire renonce à le poursuivre ou le perd de vue de façon à ne plus savoir où il est.

§ 9. La personne qui recueille un essaim sans maître en devient propriétaire.

§ 10. Si des essaims de provenances diverses se réunissent et se posent ensemble, les propriétaires qui auront suivi leurs essaims se partageront les droits à l'essaim total, jusqu'à sa scission, proportionnellement au nombre des essaims poursuivis. Si ceux-ci se séparent spontanément, c'est le sort qui décidera de la répartition des nouveaux essaims.

Si les propriétaires partagent l'essaim total en séparant les reines et en divisant les abeilles par parts égales, c'est encore le sort qui décidera de la répartition des essaims ainsi formés.

Si l'un des copropriétaires s'oppose à ce mode de partage, on vendra l'essaim total aux enchères, et on partagera le produit de la vente.

§ 11. Si un essaim s'introduit dans une ruche étrangère, occupée, les droits de possession et autres, attachés aux abeilles qui occupaient primitivement la ruche, s'étendent à l'essaim qui s'y est introduit. Tous les droits attachés auparavant à la possession de cet essaim s'éteignent.

L'ancien propriétaire de l'essaim ne pourra élever aucune prétention contre le nouveau au sujet de l'augmentation de la colonie.

§ 12. Quiconque contrevient aux §§ 3, 4 et 5 est puni, au maximum, d'une amende de 150 marks ou d'un emprisonnement de 6 semaines.

§ 13. Toute personne qui, à dessein et sans y être autorisée, détruit par grandes quantités des abeilles qui ne lui appartiennent pas — même des abeilles pillardes — par le poison, l'eau, le feu, la fumée, des vapeurs ou tout autre artifice, est punie au maximum d'une amende de 600 marks, ou d'un emprisonnement d'une année.

§ 14. Est passible d'une amende pouvant monter jusqu'à 600 marks ou d'un emprisonnement pouvant s'élever à une année, toute personne qui cédera ou vendra des abeilles, des ruches, des produits ou des ustensiles d'apiculture qu'elle sait infectés de loque, sans déclarer ce fait.

§ 15. Sera puni, au maximum de 60 marks d'amende, ou de 14 jours de prison : 1° Quiconque, par négligence, cédera ou vendra des abeilles, des ruches, des produits ou des ustensiles d'apiculture atteints de loque; 2° Quiconque, par négligence, établira dans son rucher des abeilles ou des rayons infectés par la loque, ou y conservera de tels rayons; 3° Quiconque négligera de détruire des ruches infectées par la loque ou de boucher les trous-de-vol de ces ruches jusqu'à désinfection complète.

§ 16. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} octobre 1889. A partir de

cette date, toutes les lois du pays sur la matière, les règlements et les ordonnances des autorités communales et de la police, et les décisions des autorités locales sont annulés.

Berlin, le 8 mars 1889.

En comparant cette loi allemande avec les arrêtés préfectoraux français, on constate non sans quelque étonnement que si la Liberté et l'Égalité existent pour les apiculteurs, ce n'est pas dans le pays qui a choisi ces deux mots pour devise.

BELLE RECOLTE

RUCHE DADANT-BLATT, RUCHES MIXTES

Vente du miel, extraction de la cire, double fécondation des reines, etc.

La récolte ici a été exceptionnelle : avec 47 ruches au printemps (45 avec mère et 2 orphelines) j'ai récolté 2300 k. et j'ai 67 ruches en hivernage, ce qui fait 2500 k. en comptant 10 k. par ruche de surplus, plus 100 francs de cire environ.

Ma plus forte ruche m'a donné 125 k. ; c'est une ruche Dadant à cadres Blatt : cadre Dadant diminué de longueur, avec 12 cadres au lieu de 11 pour la rendre carrée.

Voici le détail de la récolte :

1 ^{re} récolte	32 1/2 k.	sainfoin et sené.
2 ^e »	26 1/2 k.	sainfoin et mélilot.
3 ^e »	40 1/2 k.	mélilot.
4 ^e »	25 — k.	mélilot.
124 1/2 k.		

Je lui ai pris de plus, un peu plus tard, 4 à 5 k. sur deux cadres des extrémités, que j'ai rendus, la ruche ne m'ayant pas paru suffisamment approvisionnée. Les cadres du corps de ruche avaient été remplis entièrement de couvain. Un chapiteau placé immédiatement sur le corps de ruche avait à un certain moment été rempli au tiers au moins de pollen ; est-ce parce que le corps de ruche n'est pas assez haut ou pas assez grand ? (1)

La mère de cette ruche est une carniolienne de 3^e génération ; les trois plus productives après elle étaient de race carniolienne, 80 k. au moins chacune. Deux des trois ont essaimé, ce qui ne les a pas empêchées de récolter autant que la non essaimée ; une d'elles a donné mon premier essaim naturel, qui s'est sauvé ; j'étais absent ce jour-là. L'essaim de l'autre m'a donné 40 k. en surplus de ses provisions. Vous voyez qu'on ne gagne pas lourd en voyageant. Si j'avais eu plus de temps, si j'avais extrait à temps ou si j'avais eu plus de chapiteaux, les résultats eussent été probablement différents. Ces trois ruchées avaient bâti entre les montants des cadres et

le corps de ruche, signe évident qu'elles manquaient de place : elles n'ont été vidées que deux fois.

La moitié de mes ruches sont à cadres mobiles et l'autre moitié se compose de ruches à hausses mobiles (système mixte), corps de ruche fixe en paille surmonté de chapiteaux à cadres mobiles en paille. Pour les ruches à cadres je leur donne de la place ; pour le second système, je le soumetts à l'essaimage artificiel.

En 1887, les deux systèmes se balançaient, environ 1500 k. de (je crois) 55 ruches. En 1888, j'ai obtenu un léger surcroît avec les ruches à cadres ; les ruches mixtes divisées ont produit moins que rien, total zéro. Mais comme j'ai été obligé de faire des superpositions dans le système mixte (presque toutes ont été réunies deux à deux), j'ai eu de fortes ruchées pour 1889 et, de plus, de belles cires dans les ruches du bas qui m'ont été très utiles cette année.

En 1889, les ruches ont en partie manqué le sainfoin. Le système mixte en a plus largement profité, de plus la division des colonies a été avantageuse, la miellée s'étant prolongée : la palme a été pour ces dernières. (2)

Vous le voyez, maintenant je suis parfaitement d'accord avec vous concernant l'extracteur, car il est la base fondamentale d'une bonne méthode d'apiculture, ma conviction est faite de ce côté ; c'est M. Beuve qui m'a envoyé jadis un modèle de ruche mixte. Il est dommage que je n'aie pas connu votre *Revue* plus tôt, j'aurais fait quelques beaux barils de miel qui m'ont passé devant le nez faute d'extracteur. Et dire que j'ai été comme votre abonné de Mézel.

Maintenant vous devriez bien m'indiquer un moyen de bien vendre mon miel, on est vraiment obligé de le donner à un prix dérisoire. Ainsi voici quelques chiffres :

J'ai vendu à une maison de gros à Paris 885 k. à 85 fr. les 100 k. rendus franco. A une autre maison 64 k. à 70 fr. rendus franco. 20 k. qu'un parent m'a placés je ne sais où au même prix. Baril perdu.

200 k. à une confiserie à Verdun, à 90 fr. rendus franco. 70 k. à une autre confiserie à Verdun, à 90 fr. rendus franco. 200 k. chez M. X. à Verdun (pour ajouter à sa vendange), à 80 fr. rendus franco. Bidons à rendre.

300 k. que j'ai éparpillés un peu partout à 45 c. tout au plus le demi-kilog. 600 k. qui me restent et une trentaine de kilog. en sections que je ferai probablement manger à mes abeilles. (3)

Je vous serais bien obligé de me renseigner sur ce qui suit :

1° Je récolte chaque année une certaine quantité de mes corps de ruches fixes et je me sers souvent d'un mellificateur solaire. Quand le soleil est un peu chaud, la jeune cire y fond souvent, mais pas la vieille. J'ai placé de la vieille cire dans une assiette que j'ai mise sous la vitre (tout contre) et je n'ai pu parvenir à la fondre. Est-ce notre climat qui s'y oppose ou en est-il autrement avec le purificateur décrit par vous ? Dans ce cas, à qui s'adresser pour en avoir un convenable ? (4)

2° J'ai demandé de la teinture d'eucalyptus à un pharmacien qui m'a donné une macération de feuilles d'eucalyptus dans l'alcool ; c'est ce qu'il appelle teinture d'eucalyptus. Je ne sais si ça produit le même effet que de l'essence d'eucalyptus additionnée d'alcool. (5)

Concernant la fécondation :

Une jeune mère revient avec le signe de la fécondation. Le surlendemain elle se dispose à sortir, elle se montre à la grille. Je ne lui permets plus de sortir. Cependant, 5 jours après l'accouplement il y avait des œufs qui sont devenus des ouvrières. J'avais, l'an passé, fait une remarque semblable. La mère observée l'an passé a fait une ponte régulière et normale. Celle observée cette année, que j'ai introduite dans une ruche à cadres, était peu féconde et il y avait en arrière-saison beaucoup de couvain mâle mélangé à celui d'ouvrières.

Que pensez-vous de cela ? (6)

Toutes les mères que j'avais observées et qui avaient manifesté l'intention de ressortir après un premier accouplement, sont toutes ressorties. Une de mes expériences décrite dans votre *Revue* (novembre 1881, page 233) N° 3 bis, a cependant une certaine analogie avec ce qui précède. J'avais indiqué à M. Hamet une erreur qui n'a pas été rectifiée : (N° 2) Enfin, 3 heures après la fécondation la mère avait pondu ; il faut lire : 30 heures au lieu de 3.

Je vous prie d'excuser ma trop longue lettre et agréez, etc.

Dombasle (Meuse), 6 décembre 1889.

E. PIERRARD.

NOTES DE LA RÉDACTION

(1) Cette année, les abeilles ont récolté une quantité énorme de pollen, tant à Nyon que chez beaucoup de nos correspondants. Le corps de ruche Dadant-Blatt est bien assez haut, mais dans les régions où ces ruches rapportent 125 k., on pourrait les construire de façon à ce qu'elles contiennent deux cadres de plus. Pour obtenir le maximum de rendement, il est important : d'une part que le corps de ruche soit le plus grand possible *en surface*, d'autre part que les rayons y soient garnis de couvain jusqu'en haut, afin que les abeilles soient incitées à loger du miel dans la hausse à *bâtisses vides* placée au-dessus. C'est pour cette raison que lorsqu'une hausse est à peu près remplie (mais non operculée), on l'éloigne du couvain en intercalant entre elle et le corps de ruche la nouvelle hausse garnie de rayons vides. Avec des cadres à couvain d'une grande hauteur, on ne peut produire ce vide désirable au-dessus du couvain, parce que les rayons à couvain contiennent du miel dans leur partie supérieure.

(2) Des corps de ruche à rayons fixes valent des ruches mobiles entre les mains d'un apiculteur consommé comme M. Pierrard, mais combien d'années faut-il pour acquérir son expérience et son coup-d'œil ?

(3) Paris, toujours Paris ! On offre trop de miel aux maisons de gros à Paris et elles en profitent pour faire passer les malheureux producteurs sous leurs fourches caudines ; de là l'avilissement du prix du miel. Avec les habitudes parisiennes telles que nous les connaissons, il se consomme relativement peu de miel dans la capitale et une bonne partie de ce qui y est envoyé retourne dans les autres villes, mais ce sont les prix cotés à Paris qui servent de base pour les

autres places et c'est là le mal. C'est dans son propre département que chaque apiculteur doit chercher à se créer des débouchés, en répandant des notices sur les emplois du miel, en organisant de petits dépôts de bocaux ou de sections *portant sa marque* chez des marchands de comestibles, etc. Le jour où les miels cesseraient d'affluer de partout sur Paris, les cours se relèveraient.

Du reste, le miel au détail, à Paris, se vend au moins le double de ce que les maisons de gros le paient. Nous en expédions passablement chaque année en colis postaux qu'on nous paie fr. 2.20 le kilog., plus le bidon et le port. Pourquoi les producteurs ne chercheraient-ils pas à vendre directement aux détaillants, sans intermédiaires, ou à s'entendre à plusieurs pour payer à frais communs un agent qui surveillerait et approvisionnerait les dépôts ?

(4) Avec un bon purificateur solaire, on doit encore pouvoir fondre toute espèce de cire dans la Meuse. M. E. Palice, M. C. Conze et autres (voir les adresses dans la *Revue*) offrent des appareils construits, sauf erreur, d'après nos instructions. Du reste, avec la description détaillée que donne la *Conduite*, on peut en construire soi-même si l'on est un peu menuisier.

(5) Dans le traitement indiqué dans la *Revue*, on fait usage de teinture et d'essence. Avec de l'essence, on peut faire soi-même la teinture et le dosage est plus sûr.

(6) En juillet 1887, M. Glaudeix, de La Roche-sur-Yon, qui ne connaissait pas les expériences de M. Pierrard, nous faisait part d'observations tout à fait analogues qu'il avait eu l'occasion de faire et voici les conclusions qu'il en tirait : « La reine s'accouple généralement deux fois, je dis deux fois, parce que si elle est empêchée de s'accoupler une deuxième fois le même jour ou le lendemain, le deuxième accouplement ne peut plus avoir lieu et trois ou quatre jours après elle commence à pondre comme si elle s'était accouplée deux fois. Seulement, au lieu d'être une reine féconde pour trois ou quatre ans, elle ne le sera que dix-huit mois ou deux ans ».

M. Devauchelle, président de la Société de la Somme, a également observé (*Bulletin de la Somme*, 1888, n° 70) que des reines s'étaient fait féconder deux fois.

Que penser de tout cela ? La théorie de la fécondation unique est-elle infirmée par ces quelques observations ? Voici ce qu'écrivait à ce sujet, il y a neuf ans, un grand éleveur américain, le Dr Brown, de la Géorgie : « Après qu'une reine a été fécondée, sort-elle jamais de la ruche pour s'accoupler de nouveau ? J'ai souvent eu connaissance de rapports et rencontré dans ma propre expérience des cas qui me font fortement pencher du côté de l'affirmative dans cette question ; néanmoins je crois que tous les cas constatés n'infirmement en rien la théorie de la *fécondation unique*. » (*Revue* 1881, p. 17).

Depuis lors, un certain nombre d'observations nouvelles tendraient à démontrer que ces doubles fécondations sont assez fréquentes, mais il en faudrait encore pour élucider complètement la question. Que les apiculteurs munis de bons yeux et jouissant de quelques loisirs veuillent bien se mettre à l'œuvre, la chose en vaut certes la peine.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée générale d'automne.

(Suite, voir le numéro de novembre.)

Nominations réglementaires. — MM. Bonjour, de Blonay et Dumoulin, membres sortants du Comité, sont réélus, au premier tour, par 26, 24 et 19 voix sur 28 votants.

Malgré un refus catégorique fondé sur son âge et ses occupations, M. de Blonay est réélu président. Il se résigne par égard pour l'assemblée.

Délégués à la Fédération agricole. — On confirme les mêmes délégués en remplaçant M. Thuillard par M. Boand.

Vérificateurs des comptes. — MM. Woiblet et Boand continueront leurs fonctions.

Comptes. — MM. les Vérificateurs annoncent qu'ils ont reconnu que tout est parfaitement en règle, et, tout en remerciant M. le Caissier, ils proposent l'approbation des comptes. Elle est votée à l'unanimité.

La cotisation annuelle est maintenue au même chiffre, c'est à dire à fr. 4.10 pour la Suisse et fr. 4.60 pour l'étranger.

Bibliothèque. — Le rapport de M. Bertrand relève le fait que la publication d'un nouveau catalogue a sensiblement augmenté le nombre des lecteurs. Il annonce qu'une allocation pour l'achat de nouveaux ouvrages est très désirable. Une somme de 50 francs lui paraît suffisante. Ce crédit est voté et l'assemblée y ajoute des remerciements au bibliothécaire.

M. Bregand demande une conférence à Morges, où l'on désire fonder une section. M. Warnéry s'en charge.

M. Borgeaud fait la même demande pour Cossonay, où M. Bertrand se rendra.

M. Dulex demande pour la contrée d'Aigle une conférence sur les diverses races d'abeilles qui conviennent à la région. M. Archinard est désigné.

M. Woiblet en donnera une à St-Aubin, M. Mottaz une dans sa contrée, et M. Langel une dans le Jura bernois. Les conférenciers sont priés d'envoyer leur rapport avant le 10 décembre.

L'APICULTURE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE. — M. de Ribeaucourt. — En rendant compte du Concours fédéral de Neuchâtel en 1887, M. Henri Sagnier, rédacteur en chef du *Journal d'Agriculture* de France, disait: l'apiculture mérite une mention spéciale, etc., et M. le Ministre de l'Agriculture avait chargé son délégué de lui faire un rapport particulier sur l'exposition de cette branche de l'économie rurale; c'est pourquoi nous nous attendions à trouver à Paris les instruments et les produits les plus perfectionnés, ainsi que la réunion d'un congrès où tous les apiculteurs des différents pays de l'Europe et de l'Amérique se rencontreraient et discuteraient les avantages et les inconvénients des différents systèmes de culture les plus répandus. Nous avons été déçu dans notre attente, car il n'y a pas eu d'exposition spéciale d'apiculture, ni de congrès apicole proprement dit, quoi-

qu'un journal en ait annoncé un pour le 14 et le 15 juillet, au Pavillon du Luxembourg. (1)

Dans le programme des sujets qui devaient être traités dans le congrès international d'agriculture, il n'était même pas fait mention des abeilles, de leur culture, ni des ressources qu'elles sont destinées à procurer aux habitants de la campagne, si cruellement éprouvés par la crise agricole actuelle. On avait bien inscrit dans la sixième section: Les insectes nuisibles, comme devant attirer l'attention du comité; mais l'abeille, l'insecte utile par excellence, avait été oubliée.

Les immenses galeries situées le long du Quai d'Orsay, consacrées à l'agriculture des différentes contrées de la France et de tous les pays du monde, contenaient bien çà et là quelques spécimens d'instruments et de produits de l'apiculture; mais cela attirait peu l'attention et ne pouvait être apprécié que par quelques spécialistes, vu que les objets et les produits exposés n'avaient d'autre classement que celui de leur origine.

Si tout ce qui concernait l'apiculture en général avait été réuni dans un pavillon comme à Neuchâtel et à Zurich, cela aurait eu un attrait spécial et aurait démontré que cette annexe de l'agriculture, trop longtemps délaissée, mérite, à tous égards, l'attention des habitants de la campagne et celle des gouvernements, comme source de bien-être matériel et moral.

Si par oubli l'apiculture n'a pas été portée dans le programme des sujets qui devaient être traités par les comités, le congrès international s'en est néanmoins occupé. Une motion présentée par un membre du comité de patronage de la sixième section a été soumise à l'assemblée générale du jeudi 11 juillet. Cette motion développée par son auteur et fortement appuyée par M. Méline, son président, fut adoptée à l'unanimité. Il est vrai que le congrès n'avait que des vœux à exprimer; mais ces vœux ont au moins l'avantage d'attirer sur ce sujet l'attention du Ministère de l'Agriculture avec l'espoir qu'ils seront pris en sérieuse considération.

Quant à l'apiculture à l'Exposition, les instruments et les produits dispersés çà et là avaient néanmoins leur importance. Nous avons remarqué une ruche Dadant ou Langstroth, une ruche anglaise, une ruche Dietrich, des ruches en paille, dites normandes, deux extracteurs plus ou moins perfectionnés et l'exposition anglaise de la maison de Th. Blow.

Pour les produits, les spécimens de miel extraits et de miels en rayons méritent d'être signalés. Ceux de M. Plateau, de Chesy sur Aisne, étaient irréprochables, ainsi que ceux de M. Simon, de Jonchéry-sur-Vesle. Les miels des ruchers de Patay (Beauce) et du Gâtinais étaient bien présentés et d'une blancheur à laquelle nous ne sommes pas accoutumés. M. Auguste Bertrand, rue Buffon, à Paris, a exposé une magnifique collection de miel et de cire. Plusieurs apiculteurs du Département de Seine-et-Oise avaient aussi de beaux produits. Enfin nous avons admiré les miels extraits et en sections de toute beauté, exposés par les apiculteurs de l'Aube sous le nom du comice agricole.

(1) Il y a bien eu un congrès, mais à une autre heure que celle annoncée et l'assistance a été peu nombreuse.

Réd.

En résumé, ce que nous avons vu, imparfaitement il est vrai, nous permet de constater que l'apiculture en France, dans les contrées mellifères, est sortie de l'ornière dans laquelle les fixistes l'ont retenue trop longtemps, car tous les miels extraits, ceux en rayons ou en sections (dans des cadres par conséquent), sont l'œuvre du mobilisme qui fait son chemin et qui, quoiqu'on en dise, a été adopté par l'immense majorité des apiculteurs au moins pour les magasins à miel. Le rapporteur du jury d'apiculture nous faisait remarquer qu'il n'y avait dans l'apiculture qu'un seul exposant suisse et nous apprenons avec plaisir qu'en effet M. de Siebenthal, des Ursins (Saubraz, Vaud), a été primé. (1)

Parmi les ouvrages ou publications exposés, nous avons remarqué la *Conduite du Rucher*, de M. Bertrand, de Nyon.

M. Bertrand, invité à faire part de ses remarques, ajoute que, quoiqu'il ait parcouru, pendant trois jours, la vaste Exposition pour y chercher ce qui concernait l'apiculture, il ne pense pas avoir vu beaucoup plus de la moitié, parce que tout était dispersé au milieu d'autres produits. Il n'a pas trouvé les miels américains aussi beaux qu'il le supposait — peut-être à cause du voyage — mais il a admiré les cires gaufrées de Ch. Dadant et fils. Il a remarqué une collection de grandes photographies de ruchers américains. En fait de nouveautés, deux inventeurs exposaient l'un (section mexicaine) une ruche en acajou fort peu raisonnée, l'autre (section française) une ruche en ciment avec un appareil compliqué pour lever les cadres — ces deux ruches sont également étonnantes et impossibles.

M. *Bonjour* expose une boîte à recueillir les essaims, en fer-blanc, évasée par le haut. Un couvercle attenant permet de fermer cette boîte pour le transport de l'essaim. Lorsqu'il s'agit de le mettre en ruche, on ouvre le fond, qui est mobile, on secoue et l'essaim est bientôt délogé. Il emploie cette boîte depuis trois ans et il en est très satisfait. On lui fait remarquer que, quoique sa boîte ne ferme pas hermétiquement, il pourrait y ajouter une ouverture grillée pour l'aération des abeilles, ce qui serait très facile.

RÉCOLTE DE L'ANNÉE. — M. *Dumoulin* a constaté dans les localités qu'il a visitées que la récolte est généralement faible, à part quelques situations exceptionnelles. Il a constaté une belle récolte à Lausanne; 5 ruches anglaises ont produit 250 livres de miel, surtout en sections. Il est vrai qu'il a fallu donner beaucoup de sirop à ces ruches pour les préparer à l'hivernage. Les autres apiculteurs, de Lausanne, bien plus éprouvés par la trombe du 2 juin, ont eu une récolte plus modeste. MM. Seiler et Henneberg, ce dernier au Mont, ont obtenu 10 kilog. par ruche. Quant aux ruches en paille, elles n'ont rien produit cette année.

M. *Warnery*, de St-Prex, sur 33 ruches, a récolté 650 kilog. de miel blanc et 100 de brun — sur cet ensemble 90 kilog. de sections. Il a donc obtenu 22 1/2 kilog. par ruche, mais il doit leur donner beaucoup de sirop pour l'hiver.

M. *Langel*, de Bôle, est très satisfait de cette année. 30 ruches prêtes pour

(1) Ainsi que MM. J.-J. Huber & fils pour leurs couteaux à désoperculer. Il y avait encore d'autres exposants suisses.

Réd.

la récolte lui ont donné 900 kilog., donc 30 kilog. par ruche. Il s'agit seulement de l'élite de son rucher, car les ruches qui n'étaient pas prêtes au printemps n'ont fait que leurs provisions. Il ne donnera pas de sirop, ses abeilles étant largement pourvues. Il a même beaucoup de cadres en réserve.

M. *P. de Siebenthal* demande quelle est la race qui a le plus produit. Les ruches carnioliennes croisées avec la race italienne, répond M. Langel.

BOCAUX. — M. *Warnéry*. — Le petit bidon plaît à ceux qui savent ce qu'ils veulent, c'est à dire qui tiennent uniquement au miel ; il n'en est pas de même pour le grand public qu'il faut attirer et séduire par l'apparence. Il préfère le bocal, mais il faut qu'il soit attrayant et qu'il ferme bien — il faut surtout qu'il soit d'un prix peu élevé. Le bocal Siegwart, qui est d'une forme agréable et ferme parfaitement, a l'ouverture trop étroite et il est trop cher. M. *Warnéry* a cherché et il croit avoir trouvé ce qu'on peut avoir de mieux, en ce moment, dans les produits de la maison Godard, de Paris, non ce qu'elle offre comme bocaux à miel, dont l'ouverture est trop étroite, mais dans la catégorie des *bocaux à pommade*, qui réunissent les avantages d'une ouverture large, d'une bonne fermeture et d'un prix acceptable, de 30 à 45 centimes jusqu'à la contenance de 750 grammes. Les plus petits conviendraient à merveille pour les échantillons de miel. Prix : 15 à 18 cent.

M. *Warnéry* est prié de bien vouloir commander un assortiment suffisant pour obtenir une livraison (la maison Godard ne vendant qu'en gros) et d'en passer une part à ses collègues. Il fait circuler les échantillons qu'il a apportés. (Voir l'avis inséré dans le numéro de novembre.)

M. le Président fait circuler de magnifiques raisins ambrés que M. Orsat a bien voulu envoyer à ses collègues. On témoigne à ces produits du Valais une estime si bien sentie qu'ils ont bientôt disparu.

RENOUVELLEMENT DES REINES. — M. *de Ribeaucourt* énumère quatre résultats à l'appui de ce procédé :

1° Il y a ralentissement dans le travail de la colonie, mais il y a aussi moins de dépense de miel.

2° La nouvelle reine pond beaucoup en automne, et la colonie qui a été orpheline est plus forte en abeilles nouvelles.

3° Au printemps la ponte de la reine est beaucoup plus précoce et plus forte qu'avec les fortes colonies qui ont une vieille reine.

4° Un rucher avec de jeunes reines est beaucoup plus prospère qu'avec d'anciennes et donne un produit plus certain et plus considérable.

Il est bon de s'assurer que la reine n'a pas été renouvelée au moment des grands travaux.

M. *Pasche*, de Ferlens, est partisan du renouvellement des reines; il a constaté que la reine baisse dès sa troisième année.

M. *Bertrand* est aussi partisan des reines jeunes et vigoureuses ; mais quand et comment faut-il remplacer la reine ? Immédiatement après la grande récolte, répond M. *de Ribeaucourt*, en enlevant la vieille reine et en obligeant ainsi les abeilles à un élevage, qui, sauf un seul cas, ne lui a jamais provoqué la sortie d'un essaim.

M. *Droux*, Albin, du Jura, croit qu'en procédant ainsi on risque de ren-

dre la ruche orpheline ; aussi, après avoir extrait un essaim, il greffe toujours un alvéole royal qu'il prend à une de ses ruches qui ont essaimé naturellement et qui en ont toujours. C'est ce que fait aussi M. Pasche.

En vue d'un insuccès possible, M. *de Ribeaucourt* prend la reine à changer avec quelques abeilles, et la conserve pour la rendre à la ruche dans le cas où celle-ci n'élèverait pas de reine.

M. *Bertrand* pense que pour les apiculteurs qui ont peu de loisirs, il vaut mieux suivre la méthode Layens, c'est à dire laisser renouveler les reines naturellement ; ils auront peut-être en moyenne une ruche improductive sur 20, ce qui est peu. Avec le remplacement méthodique, il est vrai, on évite que des ruches deviennent orphelines en mauvaise saison.

M. *Dulex* a des reines de quatre ans encore excellentes. Il ne change que les mauvaises reines.

M. *P. Von Siebenthal* ne garde que les plus jeunes reines, et il a soin d'enlever les premiers alvéoles royaux qui proviennent de vieux couvain.

M. *Pasche* a vu de jeunes reines vivre à côté de la vieille. Une première jeune disparut et fut remplacée par une seconde qui sortit avec un essaim.

INFLUENCE DE LA SITUATION DES RUCHERS SUR LEUR RENDEMENT, ETC. — M. Sautter dit que ses trois ruchers, situés dans un périmètre de quelques kilomètres, ont produit très inégalement ; 15 kilog. par ruche en plaine, même quantité au pied de la montagne et 32 1/2 kilog. à la même altitude, mais plus loin de la montagne, dans son troisième rucher.

M. *Dulex* a deux ruchers éloignés l'un de l'autre d'un kilomètre à peine, mais d'un produit très différent. Celui du Sud-Ouest, le plus bas, l'emporte dans les bonnes années ; mais dans les années tardives, celui du Sud rapporte le plus, parce qu'il est près du bois. (Panex, altitude 928 m.)

M. *Kürsner* a deux voisins et collègues plus haut que lui et plus près de la montagne. Leurs abeilles descendent au printemps faire concurrence aux siennes, tandis que les siennes ne vont pas à la montagne.

M. *J. Von Siebenthal* demande ce que les abeilles peuvent trouver dans les forêts à part le tilleul et le sapin. Il y a, répond M. *Bertrand*, le miellat des sapins, des hêtres, des chênes, des noisetiers, etc., et le grand nombre des fleurs sous bois et dans les clairières, framboisiers, ronces, épilobes, astrances, scabieuses, verges-d'or, etc.

Quant à la distance que peuvent parcourir les abeilles, M. *Bertrand* cite l'observation faite par un fermier de l'Arkansas habitant une île. Il vit ses abeilles traverser le lac, cependant assez large, et se diriger vers un grand marais où la verge-d'or en fleur leur offrait une belle récolte. Elles s'éloignèrent jusqu'à 7 milles de leur rucher (11 kilomètres).

M. *P. Von Siebenthal* a trouvé des abeilles sur la Tour d'Aï (1), surprises par la fraîcheur de la nuit dans les fleurs et se ranimant à la chaleur du soleil du matin, donc bien loin de tout rucher.

M. *Langel* a entendu dire que des abeilles avaient profité d'une nuit claire pour butiner sur des châtaigniers voisins. On cite un autre cas semblable.

(1) Pic isolé, de 2323 m. d'altitude.

Ajoutons, avant de terminer, qu'une bonne partie de la séance a eu lieu pendant le dîner et que l'assemblée n'a compté qu'une trentaine de membres, plus une dame.

DESCOULLAYES, Secrétaire.

LIBRAIRIE H. GEORG, A GENEVE

ASSORTIMENT D'OUVRAGES COURANTS SUR L'APICULTURE

Se charge de procurer tous les livres anciens ou modernes, en français, allemand, anglais ou italien.

Miel des Alpes, pur, d'abeilles, Lavanchy, Cannes.

LOUIS DELAY, A BELLEVUE (GENÈVE)

FABRIQUE DE RUCHES, SYSTÈMES DADANT ET LAYENS

INSTALLATION COMPLÈTE DE RUCHERS

Envoi du catalogue franco sur demande. Voir l'annonce de février.

Etablissement d'Apiculture de J.-J. Philippau,

à Duras, Lot-et-Garonne, France.

Diplôme d'honneur et 1^{er} prix. Quatre fois du Jury dans les concours.

Envoi du catalogue franco sur demande; voir l'annonce de février.

Elevage par sélection sévère.

Abeilles Italiennes, Chypriotes et Syriennes.

F. GUILLON, curé à Aubigny, par Nesmy (Vendée, France).

	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
Mère italienne, jeune et féconde,	fr. 7.—	6.—	5.—	4 50	4.—
Essaim de 1 à 1 1/2 kilog.	fr. 16.—	15 —	12.50	10 —	9.50
Pures Chypriotes ou Syriennes	fr. 4 de plus que les Italiennes, par mère ou				
par essaim. Croisement de Chypriotes et d'Italiennes,	fr. 2 en plus.				
Franco contre mandat-poste.					
Ruchées entières, à partir de fr. 15 selon la valeur. Expédition de novembre					
en mars.					

Abeilles à vendre

croisées toutes les années depuis vingt ans avec des abeilles de Franche-Comté qui peuvent s'acclimater en tous pays.

Ruches-mères en paille avec provisions de miel jusqu'au 1^{er} mai, munies d'une jeune mère de l'année, avec bonne population. Depuis fr. 16 au-dessus, à livrer depuis septembre 1889 jusqu'en mai 1890.

Essaim du 1^{er} au 15 mai, de 1 1/2 kilog., fr. 18.

» du 15 mai au 1^{er} juin, » fr. 16.

» du 1^{er} au 15 juin, » fr. 14.

» du 15 juin au 1^{er} juillet, » fr. 12.

Payement par mandat-poste. Frais de transport à la charge de l'acheteur.

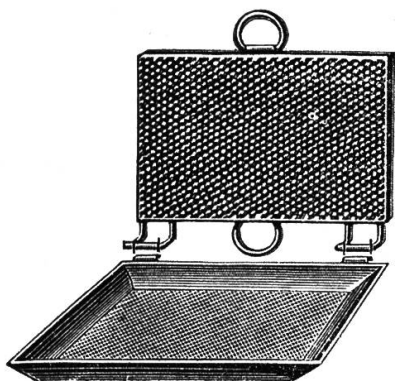
S'adresser à M. DROUX, Albin, à Chapois (Jura, France), possesseur de 300 ruches d'abeilles.

FABRIQUE BELGE DE FEUILLES GAUFRÉES
P. GÉRONNEZ, pharmacien, à Courcelles, Belgique.

Fondation pour miel à extraire. Prix 1 à 4 k. fr. 5; 4 à 10 k. fr. 4.90; 10 à 20 k. fr. 4.80; 20 et au-delà fr. 4.60.

Fondation extra-mince pour sections, en cire blanche, fr. 6.50 le kilog.

Prière à MM. les apiculteurs de faire leurs commandes au plus tôt pour éviter les retards.



Gaufriers ou presses à main

POUR FABRIQUER SOI-MÊME

la cire gaufrée.

1^o Moules à couler,
2^o Moules à plonger,
en métal et de toutes les dimensions désirées jusqu'à 45 × 30 cm.

Plus de 3000 pièces déjà en usage. Médailles d'or et d'argent et diplômes d'honneur.

Envoi franco du catalogue et du mode d'emploi.

B. Rietsche, galvanoplaste, à Biberach, Bade, Allemagne.

Fabrication spéciale de
RAYONS GAUFRÉS DE ROBERT DENIS
Lucien ROBERT, successeur, à Rosières (Somme).

1^{er} Prix, Bruxelles 1888. 1^{er} Prix, Louvain 1889.

Prix par colis postal, rayons faisant de 86 à 90 dcm.² au kilog., 1 k. fr. 5.75; 2 k. fr. 10.75; 3 k. fr. 15.75; 3 k. 500 fr. 18; 4 k. fr. 20.75. — Franco en gare d'arrivée; à domicile, 25 c. en plus.

En port dû, tarif général: de 4 à 5 kil., à fr. 4.60 le kilog.; de 10 à 19 k., à fr. 4.55; de 20 à 50 k., à fr. 4.50.

Rayons faisant de 105 à 110 dcm.² au k., 25 c. en plus le kilog. que les prix ci-dessus. Rayons faisant de 140 à 150 dcm.² au k., en cire pâle, 75 c. en plus le k. que les prix ci-dessus. Rayons extra-minces en cire blanche pour sections, faisant de 240 à 250 dcm.² au k., 2 fr. en plus le k. que les prix ci-dessus.

Paiement anticipé par mandat-poste; au-dessus de 50 fr. je fais 2 % d'escompte; au-dessus de 100 fr. je peux faire traite à 30 jours sans escompte.

Pour les objets apicoles, demander le catalogue.

J. Chardin, à Villers-sur-Prény (Meurthe-et-Moselle), France.

Ruches carrées (genre Dadant) avec cadres de 33 × 33 cm., fr. 6, 9, 12.
Ruches longues (genre Layens ou Voirnot), mêmes cadres, fr. 12, 18, 24.
Abeilles, cire gaufrée, etc. Demander le prix-courant détaillé.

A vendre miel en cadres pour nourrissage, 1 franc le kilog.; cadres à rendre, 32 sur 36 dans œuvre. M. O. de la Tour du Breuil, par Chaumont-s-Tharonne (Loir-et-Cher).

ETABLISSEMENT APICOLE DE LA CROIX, ORBE (VAUD), SUISSE

A partir de février prochain, feuilles gaufrées pour sections et chambre à couvain, de toutes dimensions.

Feuilles pour sections, par kilog. fr. 6.50

» » chambre à couvain, par kilog. fr. 5.—

Fondation épaisse et fondation mince suivant désir. Nous recommandons plus spécialement la fondation épaisse.

Les cires dont nous nous servons sont analysées et sont donc garanties pures.

Prière de faire les commandes au plus tôt, les machines ne marchant que durant l'hiver; nous désirons cependant satisfaire toutes les personnes qui voudront bien nous honorer de leurs ordres.

Achat de cire pure d'abeilles au prix le plus haut possible.

LA CONDUITE DU RUCHER

CALENDRIER DE L'APICULTEUR MOBILISTE

avec la description de trois types de ruches, la recette pour l'hydromel, trois planches et quatre-vingt-cinq figures.

par Ed. BERTRAND

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

avec beaucoup de nouvelles gravures. Prix fr. 2.50.

A Genève, Librairie R. Burkhardt, Molard, 2; à Paris, Librairie Agricole de la Maison Rustique, 26, rue Jacob; à Bruxelles, J. Lebegue & Co, office de publicité, 46, rue de la Madeleine, et chez les principaux libraires de Suisse, de France et de Belgique.

Se trouve aussi en Espagne, chez F.-F. Andreu, Isabel II, 58, Mahon (Minorque), et chez Alphonse Piaget, libreria Francesa, 20, Rambla del Centro, Barcelone; en Allemagne, chez Even frères, libraires à Metz (Lorraine).

Pour la France et la Belgique, s'adresser directement aux libraires et dépositaires.

Des autres pays, on peut adresser directement à l'auteur, à Nyon, le coût de l'ouvrage, port compris (Suisse, fr. 2.60, Etranger, fr. 2.80), pour recevoir le volume franc de port.

Fabrique genevoise de feuilles gaufrées,

en cire d'abeilles, garantie pure.

PRIX D'HONNEUR. Exposition d'horticulture, Genève.

Fondation épaisse pour miel à extraire. Prix: de 1 à 10 k. fr. 5; de 10 à 20 fr. 4.95; de 20 à 30 fr. 4.90; de 30 à 40 fr. 4.85; de 40 à 50 fr. 4.75; de 50 à 100 fr. 4.50.

Fondation extra-mince et teinte claire pour sections, fr. 6.50.

Pour éviter tout retard dans les envois, MM. les apiculteurs sont invités à faire leurs commandes aussi tôt que possible.

Ch. PASCHOUD, 13, rue du Stand, Genève.

Jules GONET, La-Croix-de-Rozon, Genève.

Ruches Dadant, jambes en fonte et plateau mobile. **Ruche ordinaire**, sans pied. **Extracteur à miel** à engrenage, cuve en bois. **Extracteur solaire** sur pivot et tournant.